

---

**Olivier SERVA**

*Député de la Guadeloupe  
Président de la Délégation aux Outre-mer De  
l'Assemblée Nationale  
Conseiller Municipal de la Ville des Abymes*

*Paris, le 09 avril 2021*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**LE DÉPUTÉ OLIVIER SERVA SE REJOINT DE L'ADOPTION DE LA PROPOSITION DE LOI  
RELATIVE À LA PROTECTION PATRIMONIALE DES LANGUES RÉGIONALES ET À LEUR  
PROMOTION**

Le député et président de la Délégation aux Outre-Mer, Olivier Serva se réjouit de l'adoption à l'Assemblée Nationale de la proposition de *loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion*. Le texte vient reconnaître le statut de **trésor national** aux biens présentant un intérêt majeur pour la connaissance des langues françaises et régionales. La loi adoptée vient en outre renforcer la prise en compte des langues régionales au sein des services publics. À ce titre, la **signalétique bilingue** est désormais permise, de sorte que tout service public pourra apposer des traductions en langue régionale sur ses bâtiments, signalisations ou dans le cadre de sa communication institutionnelle.

D'autre part, plusieurs mesures ont été adoptées pour renforcer l'apprentissage des langues régionales tout au long du cursus scolaire. Le député Olivier Serva se dit satisfait de voir reconnaître **une troisième forme d'enseignement** des langues régionales. **L'enseignement immersif** en langue régionale, permettra d'enseigner pendant une grande partie du temps scolaire une langue autre que le français. Les langues régionales seront également **optionnelles de la maternelle au lycée**. Enfin, le député trouve équitable le principe du "**forfait de scolarité**" mis à la charge des communes pour contribuer aux frais de scolarité des écoles privées, lorsque l'école publique n'est pas en mesure de proposer cet enseignement.

C'est avec un esprit de solidarité, que le président de la Délégation aux Outre-mer a souhaité soutenir en deuxième lecture, le travail de Madame Ramlati Ali, députée de Mayotte, visant à tenir compte du plurilinguisme dans le cadre de l'enseignement immersif. Olivier Serva rappelle l'objectif commun de voir l'ensemble des particularismes régionaux, s'intégrer au cœur de la République.

Contact presse :

- Keyza NUBRET, 0670 93 86 67, sophie.grand-bonheur@clb-an.fr
- Sandrine SERVA, 0690 75 89 28, sandrine.serv@clb-an.fr